



EXTRAIT DE PÉTITION (Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 87 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes de Mont-Saint-Hilaire et de ses environs.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT le trafic excessif de camions lourds qui a cours sur le chemin des Patriotes à Mont-Saint-Hilaire, Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu (entre 260 et 450 camions lourds par jour), causant des bruits et des vibrations nuisibles pour la santé et la sécurité des 3 000 résidents en marge de cette route ;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique a été créée de toutes pièces par le ministère des Transports du Québec en 1995 alors qu'il a détourné tout le trafic lourd du secteur vers cette route patrimoniale, la plus peuplée, la plus achalandée et sur le sol le plus instable de la région et ce, sans étude d'impacts ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a exigé et obtenu un consensus régional entre les municipalités concernées quant aux solutions à cette problématique.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale d'exiger du ministre délégué aux Transports de mettre en place la solution consensuelle convenue entre les citoyens et les élus des municipalités de Mont-Saint-Hilaire, de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu ainsi que le préfet de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et les députés de Verchères et de Borduas.

Nous, soussignés, requérons également du ministre qu'il obtienne des informations justes, complètes et neutres lui permettant de prendre une série de décisions éclairées dans ce dossier.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Pierre Curzi, Borduas


Date